

Polices d'apprentissage de l'écriture ou «polices de cahier» : vers toujours plus de simplicité ?

Jef Tombeur
29, rue de l'Échiquier
75000 Paris
jtombeur@noos.fr

Abstract

“Teacher fonts” fall into various categories. Some are used to devise handwriting practice sheets, others to print material for young readers; some designers claim that some fonts are better suited for homework or corrective exercises for handwriting-impaired pupils — or adults, as quite a lot of “handwriting repair fonts” focus on this market. For many, “teacher fonts” evoke decorative, ornate, cursive (close to what the French call “écriture anglaise”) or script (such as so-called “architect lettering”) fonts. The decision of the French *Ministre de l'éducation nationale* to introduce approved handwriting fonts in schools gives us the opportunity to examine some of these teacher fonts which one might describe as “Latin writing”. Designed to help children imitate the handwriting of clerks of the past, some are now supposed to help school children and students acquire a fluid and quick handwriting for note-taking. The shift from fonts meant to please to fonts made to improve handwriting (either in class or on one's own) is not a recent development. We will try to categorize these fonts and then close with this question: Could recent technology based on script writing recognition imply a future shift of focus for designers of such fonts? That is, will the perception of the “proper instruction” be influenced by technology?

Résumé

Les polices d'apprentissage de l'écriture relèvent de diverses catégories. Certaines sont destinées à élaborer des exercices scolaires, d'autres à faciliter l'acquisition de l'écriture par la lecture, et certains dessinateurs de caractères s'adressent au public des parents voulant faire progresser leurs enfants ou même aux adolescents et adultes désireux de corriger ou améliorer leur écriture manuscrite. Pour beaucoup, ces «polices de cahier» sont encore synonymes d'écritures élégante, décorative, comme l'écriture cursive dite anglaise, ou scripte, des plans d'architecture. La décision du ministère français de l'éducation de doter les établissements scolaires de polices destinées à faciliter la fluidité de l'écriture et la prise de notes donne l'occasion de s'intéresser à quelques unes de ces polices du groupe des écritures dites latines. D'abord conçues pour que les élèves puissent reproduire l'écriture des employés aux écritures ou des fonctionnaires, les polices plus récentes ont d'autres visées pédagogiques, et cherchent moins à plaire qu'à faciliter l'acquisition dirigée ou l'auto-apprentissage de l'écriture. Nous avons tenté de départager ces polices et de nous interroger : leur évolution dépendra-t-elle de celles nouveaux procédés de reconnaissance optique de l'écriture et de la création de polices optimisées pour l'affichage sur les écrans ? Le futur ductus «correct» sera-t-il influencé par l'évolution technique ?

Sur le site *The Teacher's Parking Lot* [1] de Joanne Lindgren, vous trouvez une cinquantaine de polices ou familles de polices destinées à l'apprentissage de l'écriture. Elles sont d'origines américaine ou européenne, et toutes ou presque sont des partagicielles ou des gratuites. Cette recension est loin d'être exhaustive. Car de nombreuses fonderies majeures proposent des polices encore plus élaborées, dues parfois à des créateurs renommés, et des sites spécialisés commercialisent des systèmes complets d'apprentissage comprenant certes des polices, mais aussi des logiciels, ou des macrocommandes pour MS Word, afin d'en tirer tout le parti possible ... Il

est donc pratiquement impossible de se livrer à un véritable état des lieux. Ces polices, trop nombreuses, sont de même très dissemblables, et certaines ne peuvent guère entrer dans les diverses classifications existantes. Nous avons cependant tenté d'en donner un aperçu ...

Pourquoi s'y intéresser ? L'actualité typographique française récente nous l'a tout d'abord suggéré : l'annonce des résultats d'un «concours public pour la création de polices d'écriture cursive», destinées à être diffusées dans les écoles, nous y a incité. Deux modèles furent retenus, et présentés officiellement à la presse par le ministère français de l'Éducation nationale, en janvier 2002.

L'avenir proche, espère-t-on, nous dira ce qu'il en adviendra. Nous avons constaté aussi qu'aucun des nombreux ouvrages traitant de la typographie en notre possession ne faisait cas de ces polices modernes. Pourtant, la plupart des livres consacrés à la calligraphie ou à la typographie se penchent généralement sur l'évolution de l'écriture, font état, voire grand cas, des polices historiques inspirées des écritures manuscrites. Sans vouloir le moins du monde le reprocher à l'auteur, l'excellent *Lettres latines* (paru en février 2003, Éditions Alternatives, Paris), en offre un exemple. Laurent Pflughaupt, dans cet ouvrage retraçant l'histoire de chaque lettre de l'alphabet latin, fait le grand saut entre la ronde, «apparue vers 1650 (...) longtemps enseignée dans les écoles» et les tags ou les graffitis. Enfin, il nous semble que consacrer un tant soit peu d'attention au sujet pouvait intéresser ceux qui se consacrent à la saisie de l'écrit sur tablettes graphiques ou d'autres instruments appelés à être plus couramment employés. Et si ce furtif éclairage incite d'autres, plus qualifiés que nous, à explorer ce domaine, nous imaginons que leurs réflexions seront fécondes ...

Les polices de cahier



FIG. 1 : La série des polices de la famille des Plume de Christian Verchery, et ses Seyes, incluant des réglures.

Tout d'abord, de quelles polices parle-t-on ? De celles que nous qualifierons, selon une expression ad hoc, de «polices de cahier». Soit des polices scolaires, destinées aux enseignants ou aux parents d'élèves, et non des polices d'édition ayant été conçues pour faciliter la lecture d'ouvrages réservés à un jeune public. Cette distinction est-elle valide ? Oui, s'il faut en croire certains créateurs qui ont ressenti la nécessité de concevoir deux gammes de familles, l'une destinée à faciliter l'apprentissage, l'autre réservée aux éditeurs. C'est le cas des P'tit François, d'Olivier Nineuil et Evelyn Audureau, dont les familles (scriptes et cursives) sont réparties en familles dites «Éducation», qui sont «conformes aux ré-

Père Castor



FIG. 2 : Le «Père Castor», de José Mendoza (1975).

glures des cahiers scolaires (lignages «Seyes» fig. 1 ou «tunnels» pour l'école maternelle)» et dites «Livres» («avec montantes courtes [et] interlignage plus serré [pour] la composition des textes à lire»). Chaque famille comporte quatre styles (Medium, Medium Italic, Bold, Bold Italic). Elles ont été diffusées en 1996. En revanche, la Père Castor, fig. 2, de José Mendoza, créée en 1975, et destinée à la composition des livres de la collection homonyme (éditée par Flammarion), avait tout autant vocation à servir d'exemple aux parents pour apprendre l'écriture à leurs enfants. La Père Castor, numérisée en 1996 par Thierry Puyfoulhoux, se compose, en sa version PostScript de type 1, de deux fichiers de polices, l'une rassemblant les caractères courants, l'autre des ligatures, et des formes alternatives pour un meilleur rendu de l'écriture cursive (dite aussi liée ou attachée) naturelle. Il s'agirait donc d'une police mixte.

Les choses se compliquent avec les polices composites, pédagogiques et spéciales, vouées à faciliter la composition d'exemples réalisés par les parents ou les enseignants. Au plus simple, nous avons par exemple les polices d'apprentissage de l'écriture (la gamme des polices Écolier, composé de deux polices courantes, l'une à descendantes courtes, l'autre à descendantes longues, avec trois variantes comportant aussi des réglures, une pour les classes préparatoires, deux autres reprenant la différence de longueur des descendantes), et de polices vouées à des exercices de lecture, les Obase et Odumo.

Partant du principe que la partie supérieure des caractères permet de les distinguer, ces polices comportent des lettres dont la partie inférieure n'apparaît pas.

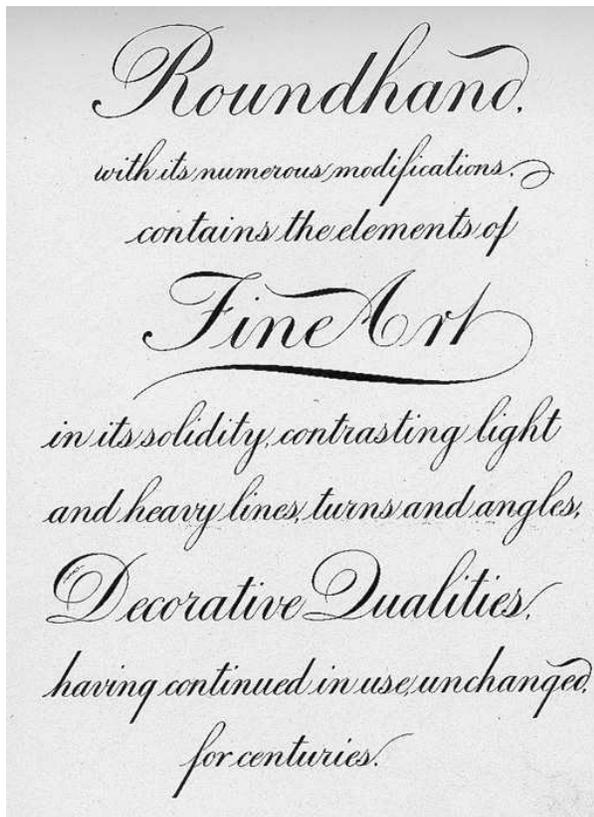


FIG. 3 : En 1888, Charles Paxton Zaner créa un établissement d'enseignement à Columbus, dans l'Ohio. En 1891, Zaner s'associa avec Elmer Ward Bloser. L'écriture commerciale, considérée être l'un des beaux arts, doit être lisible mais aussi décorative. D'autres pédagogues américains, tels Platt R. Spencer ou Austin Norman Palmer, allaient aussi établir des méthodes et faire école. La méthode D'nealian fut introduite dans les écoles américaines à partir de 1965. Sur l'histoire de l'enseignement aux États-Unis, on pourra consulter [24]. Dans les années 1740, la référence en Angleterre était *The Young Clerk's Assistant*, de George Bickham [2].

Les créateurs de telles polices «composites» déploient des trésors d'imagination pour faciliter la tâche des parents et des professeurs des écoles. Il s'agit souvent d'instituteurs, en activité ou retraités. Ainsi, celles de Bernard Vivier (BV-Ronde et autres) s'accompagnent de versions dites boîte (pour imprimer des rectangles dans lesquels l'enfant tracera la lettre). Il a aussi prévu des astuces pour reproduire trois sortes de réglures. Les lettres de ses polices, si composées après avoir utilisé

Single Stroke (TrueType)

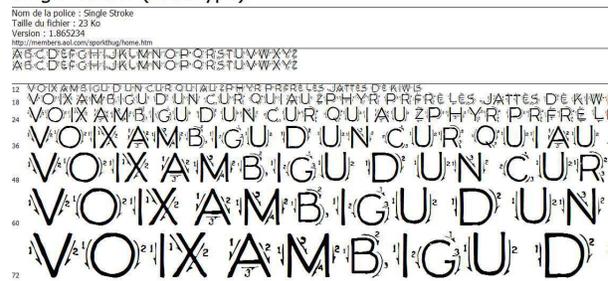


FIG. 4 : De nombreuses polices d'apprentissage, telles les Single Stroke, sont assorties d'indications du ductus (décomposant les étapes de formation du caractères et l'orientation du tracé).

des raccourcis de touches (AltGr + touche peu usitée pour le français), s'inscriront alignées dans les réglures. Vous trouverez ses polices, et d'autres, sur divers sites et pages dont [3]. Le Français Michel Bujardet ([4]) propose aussi des polices assorties des lignes des réglures mais aussi d'indications du ductus. Les contours des caractères sont donc assortis, sur leur pourtour, de petites flèches indiquant le sens du tracé. C'est le cas aussi de deux polices de la famille des New Kindergarten (voir sur [5]) de Bill et Marilyn Andersen. Ou des Single Stroke du Rev. Josh Wilhelm (de Sporkthug Typography), fig. 4, lequel indique qu'il en avait trouvé les exemples d'origine «dans un très vieux livre de typographie». Ces créateurs s'efforcent de tenir compte des pratiques scolaires et proposent, comme Christian Verchery, des glyphes alternatifs pour certains caractères (Q et Z capitales en particulier). Autres types de polices, les «pointillistes». Leurs glyphes sont formés de points que l'apprenant devra relier. Ces polices, pour la plupart, ne comportent que des capitales. Des logiciels permettent de leur associer les flèches des indications du ductus. Citons l'un des plus élaborés, StartWrite (commercialisé sur le site [6]), qui permet de faire apparaître ou masquer les flèches, de produire quatre positions de lignes guidant l'élève, et quatre variantes de pointillés, etc. Ce logiciel est livré avec une véritable typothèque dont voici le descriptif : «These fonts are Manuscript (ball and stick or similar to Zaner-Bloser), Cursive, Manuscript-Simplified, Cursive-Simplified, Modern Manuscript (similar to D'Nealian), Modern Cursive, Italic (similar to Portland Italic), Italic Cursive, Palmer, Palmer Cursive, HWOT (similar to Handwriting Without Tears), HWOT Cursive, Victorian Print (Australia), Victorian Link (Australia), Queensland Print (Australia), Queensland Link (Australia), New South Wales Print (Australia), New South Wales Link (Australia), and five math fonts with assorted pictures for Manuscript, Modern Ma-

nuscript, and Italic.” Nous reviendrons, brièvement, sur les méthodes évoquées (Zaner-Bloser, D’Nealian), par la suite.

Une (très) succincte évocation historique

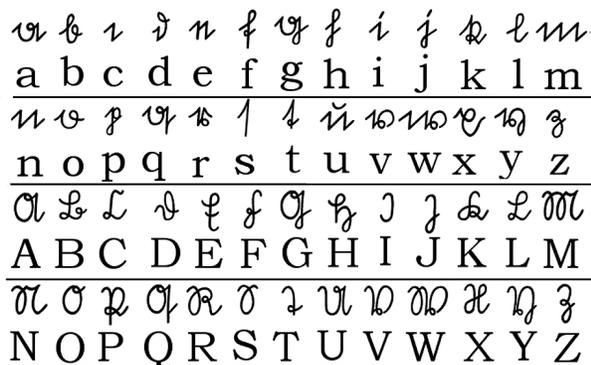


FIG. 5 : L’alphabet Sütterlin.

Nous ne nous intéressons ici qu’à des polices récentes, mais il convient toutefois d’évoquer rapidement le proche passé. Pour résumer en mode survol, disons que jusqu’aux débuts du xx^e siècle, les calligraphes formant des employés aux écritures (commerciale, administrative) font école au sens propre comme au figuré (certains enseignent leur art, forment des disciples, et créent de véritables institutions d’enseignement, et les instituteurs s’inspirent de leurs méthodes). Le souci de rentabilité (simplification des glyphes pour accroître la vélocité d’écriture) ne prédomine pas sur celui d’obtenir un rendu élégant, distingué (l’écriture de l’employé est le véhicule de l’image de marque de l’administration ou de la société). L’écriture doit rester plaisante à lire, même aux dépens de la facilité d’apprentissage. Pour la France, l’un des premiers textes préconisant une méthode très détaillée d’acquisition de l’écriture en milieu scolaire est la *Conduite des écoles chrétiennes* (manuscrit de 1706, publié en 1711 et 1720), de Jean-Baptiste de la Salle. Le chapitre quatre, qui est consacré à l’écriture, prévoit un apprentissage progressif des lettres rondes, puis des bâtares. Les appellations des caractères (de *compte*, de *finance*, de *minute*, soit gros, moyen et plus petit) donnent une indication de ce qui est recherché : de belles lettres bien formées, élégantes, pour les actes et les livres de commerce.

Nous ne saurions affirmer que, pour les sociétés occidentales, l’Autrichien Ludwig Sütterlin (1865–1917), fig. 5, fut ou non le précurseur d’une tout autre manière d’appréhender l’apprentissage d’une écriture scolaire. L’allemand manuscrit se fondait, jusqu’à environ 1934, sur le modèle d’écriture dite Kurrent, plus ou moins uniformisé, difficile à produire (beaucoup d’angles

aigus, nombreux changements de direction). Sütterlin (parfois orthographié *Suetterlin*) introduisit des formes plus arrondies et supprima nombre d’angles fermés. Son modèle fut adopté par les établissements scolaires à partir de 1915. Il commença à régresser après l’abandon des caractères dits Fraktur (par décision autoritaire le Schwabacher Judenschrift fut banni en 1941) mais il était encore enseigné en option jusqu’au milieu des années 1950. Les divers pédagogues préconisant des adaptations radicales des méthodes d’enseignement, ainsi Maria Montessori (1870–1952), qui élabore, vers 1901, des modèles pour l’apprentissage de l’écriture, ont très certainement contribué à envisager autrement la manière de former les glyphes. Johann Heinrich Pestalozzi (1746–1827), John Dewey (1859–1952), Célestin Freinet (1896–1966), lequel introduisit l’imprimerie en tant qu’activité pédagogique, valent certainement d’être cités ici. De même Rudolf Steiner (fondateur des écoles Waldorf). Mais on pourrait tout aussi bien suggérer que les créateurs de polices plus épurées, lisibles, aient pu influencer, les nouveaux caractères, aux formes simplifiées, ont pu inciter les pédagogues à s’en inspirer. S’il est avéré que l’imprimerie imita très longtemps l’écriture manuscrite, le profane contemporain pourrait fort bien avancer que l’écriture manuscrite se soit récemment «calquée» sur les caractères imprimés. L’étude des influences réciproques reste encore à approfondir.

Nous avons aussi cité Maria Montessori puisqu’elle donne son nom à une police, la MontessoriScript, du suédois Stefan Hattenbach, créée en 2000 (vous la trouverez chez GarageFonts, cf. [7]). Mais aussi parce qu’elle s’est inspirée de travaux d’aliénistes, dont Jean-Marie Gaspard Itard et Édouard Seguin, et qu’une branche thérapeutique, pendant de l’orthophonie corrective, s’est développée. L’Américaine Nan Jay Barchowsky (cf. [8]) en est l’une des praticiennes les plus connues. La police Barchowsky Fluent Hand, mise au point par la fonderie Eccentrifuge, de John Butler (cf. [9]), a été, à notre connaissance, la première police d’apprentissage au format OpenType. Les fonctionnalités du format permettent d’obtenir à l’écran et l’impression deux types de rendu : écriture script et lettres attachées.

À partir des années 1950 (mise au point d’une nouvelle génération de stylos à bille par le baron Marcel Bich), l’écriture script devient la nouvelle référence. Il y a sans doute un lien entre le perfectionnement du stylo à bille (premier brevet en 1884, nouvelle méthode d’alimentation conçue par Joseph Lazlo Biro en 1938) et l’adoption des écritures script. Pourtant, en France, il ne se répandra vraiment dans les écoles qu’à partir de 1965. En 1959, dans leur *Méthode moderne d’écriture, anglaise-script* [10], les inspecteurs de l’enseignement R. Echard et F. Auxemery font l’éloge de l’écriture script. Depuis l’arrêté du 17 octobre 1945, celle-ci est facultative en

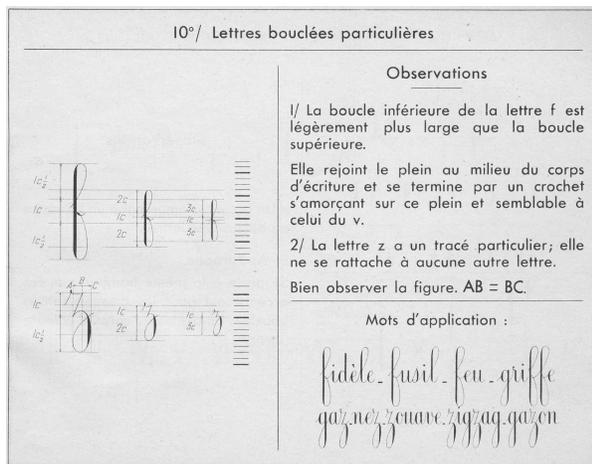


FIG. 6 : En France, l'écriture scripte commença à s'imposer à partir de 1945 dans les écoles. Les manuels faisant autorité, tels ceux des éditions Magnard, tout en la préconisant, accordent la primauté à l'anglaise jusque vers les années 1960–1970.

section préparatoire et en cours élémentaire, mais requise en cours moyen et cours supérieur. Depuis celui du 28 octobre 1947, l'écriture est notée (5 points) sur les copies de l'épreuve de rédaction du Certificat d'études primaires. Echard et Emery plaident pour la scripte (tracée au crayon de bois et à la plume), en raison de la «*parfaite lisibilité et netteté des caractères*» et de la «*simplicité de la technique graphique à apprendre*». Sa lisibilité serait «*persistante malgré les déformations des lettres dues au manque d'application ou à la personnalité de celui qui écrit*». Notons que le livret des éditions Magnard (fig. 6) est composé en linéales et que les lettres sont dessinées par Pierre Borowski. Il semble évident que les scriptes sont mieux en rapport, en harmonie, avec les caractères d'imprimerie

que les lettres cursives, qui semblent déjà «*dater*». L'essor de l'Helvetica et autres polices dites suisses, quelles que soient leurs origines, et même «*internationales*», nous semble avoir plaidé pour l'adoption des scriptes. Chez certains, l'idée a germé que l'apprentissage des scriptes pourrait faciliter la lecture puisque les imprimés adoptaient de plus en plus ces linéales incarnant la modernité. Ce présupposé a été depuis fortement remis en question.



FIG. 7 : Les polices Sassoon se déclinent en familles correspondant à la diversité des préférences des enseignants et des parents.

Ceux qui voudront approfondir et compléter ce très imparfait survol elliptique de ces questions gagneront aussi à s'intéresser à l'œuvre de la typographe Rosemary Sassoon. Le site de référence [11], montre la diversité de ses polices d'apprentissage. Elle a créé des polices évidées (Sassoon Montessori Tracker), des pointillistes (Sassoon Montessori Dotted), des versions *Book* (pour les éditeurs) et *Joiner* (écriture cursive, attachée), fig. 7. Un applicatif est aussi fourni pour faire apparaître ou masquer les liaisons entre les lettres. Enfin, un groupe de travail d'enseignants et d'anciens élèves de l'université de Reading tente d'apporter un autre éclairage sur ces questions.

État actuel des lieux

Il serait présomptueux de notre part de tenter de dresser un état actuel des lieux. Surtout en tous lieux, et nous ne doutons pas que, du nord de la Finlande au sud de l'Argentine, une large diversité d'opinions, de méthodes, de polices, peut être trouvée. Les polices finlandaises Tikku, Takku, et Sujuva seraient le point de départ septentrional de cette exploration. Vous les trouverez sur [13]. On trouvera en ligne (cf. [14]) la reproduction d'un article intitulé *De la calligraphia a la tipografia*, de Javier González

Solas, paru dans le numéro 88 de la revue *Visual*. Yann Autret, associé d'Olivier Nineuil (éditions Bonté Divine, s'écria-t-il), dans un récent article [15] qui nous a été signalé par Thierry Bouche, relève l'existence d'une police Me Mima de José Manuel Uros et Joan Barjau (voir sur le site [16]). Sur la page de Luc Devroye consacrée aux polices dédiées aux jeunes publics ([17]), vous trouverez aussi des polices d'apprentissage de l'écriture et des polices pour l'édition de tous les pays.

Nous pouvons, en revanche, en particulier grâce à Michel Bujardet et Françoise Lagarde, apporter quelques lumières sur la manière dont ces polices sont envisagées en France et en Amérique du Nord. Relevons d'abord les similitudes entre les deux continents : une forte latitude d'appréciation est laissée aux enseignants, et il est généralement considéré que la scripte « détachée » est le prélude à l'écriture liée ; et les différences : en France, l'utilisation du stylo plume reste forte, et les éditions Magnard vendent encore bien les ouvrages des collections *Cahiers d'écriture* et *Pages d'écriture* de l'auteur favori du genre, Raymond Grosgrin, qui consacre autant de titres à l'apprentissage à la plume qu'au stylo bille. Il serait utile, pour une approche plus approfondie, d'interroger ces spécialistes que sont Danièle Dumont (rééducatrice en écriture, auteure d'ouvrages aux éditions Hatier), et les auteurs de la méthode *La boîte à lettres* ou *J'écris seul, tu écris seule*, chez Nathan, et d'autres.

Pour Michel Bujardet, typographe, en Amérique du nord, les grandes références sont « les méthodes Zaner-Bloser, aussi dénommée Sticks and Circles, et D'Nealian, caractérisée par la transition bien étudiée entre les Block Letters pour les débutants et la cursive pour les plus grands. La méthode Handwriting without tears est parfois préférée. Il n'y a pas de directive unique, et les school districts mettent en œuvre le programme leur semblant le mieux approprié. » Relevons aussi que les écoles Waldorf, bien implantées dans le monde anglo-saxon, ont d'autres approches (cf. [18]). Michel Bujardet remarque aussi que les polices d'exemples d'écriture d'origines françaises ou nord-américaines peuvent convenir indifféremment : « les différences portent sur la forme des chiffres 1 et 7, et sur les lettres Z et F. Elles ne sont pas si importantes ». Christian Verchery, dans ses textes d'accompagnement de ses polices, indique d'ailleurs aussi les raccourcis clavier pour obtenir les formes alternatives du 1 et du 7.

En France, depuis longtemps, l'accent est davantage mis sur l'aisance de la production écrite plus que sur son élégance. Cela découle du constat que les résultats scolaires de ceux qui lisent et écrivent avec aisance sont meilleurs que ceux des autres élèves, qu'ils soient ou non appliqués à produire une belle écriture. Si les créateurs d'alphabets français, dont José Mendoza, ont longtemps tenté de sensibiliser l'Éducation nationale à l'opportunité de former les instituteurs à la pédagogie de

Article premier

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits; les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

FIG. 8 : L'alphabet de Marion Andrews.

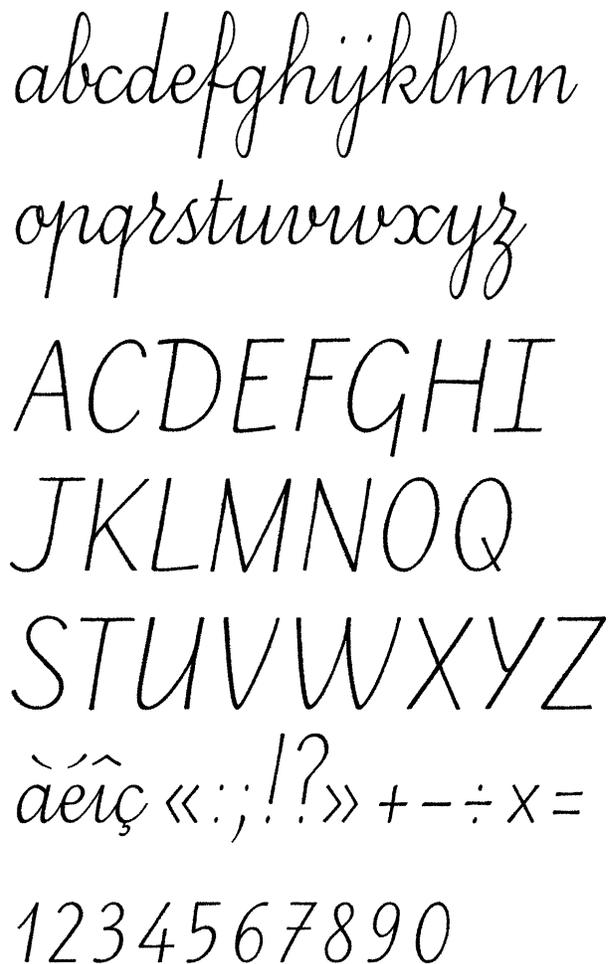


FIG. 9 : L'alphabet de Laurence Bedoin-Collard et Héroïse Tissot, en son état initial. Il a été depuis modifié pour l'harmoniser avec l'autre alphabet retenu par le jury de création du concours du ministère de l'Éducation nationale française, celui de Marion Andrews, plus proche des scriptes.

l'apprentissage de l'écriture en les dotant de polices de référence, c'est à l'initiative d'un proviseur qui connaissait le calligraphe Hassan Massoudi et conseillait le mi-

nistre Claude Allègre qu'il a pu être envisagé de lancer un concours de création de polices de ce type. Le jury, présidé par Jean-François Porchez, réunissait des spécialistes de diverses disciplines et des enseignants. Deux polices ont été primées, dues pour l'une à Marion Andrews, calligraphe, fig. 8, l'autre à Héloïse Tissot et Laurence Bedoin-Collard, fig. 9. Proposer deux polices répondait à la volonté de ne pas imposer un seul modèle (dans le but de «fournir aux enseignants des écoles maternelles et élémentaires plusieurs exemples d'écritures», cf. le règlement du concours, [19]) et contribuer ainsi à l'acquisition d'une meilleure dextérité. D'où aussi le choix de cursives, de l'écriture liée, plus propice à l'acquisition d'une vélocité. Jean Hébrard ([20]), inspecteur général de l'Éducation nationale, relève que «les formes d'écritures héritées des années 1950 [Ndlr. les scriptes] et adaptées au crayon à bille et à des papiers rugueux exigent, avec les nouveaux instruments et les nouvelles surfaces, des efforts de freinage du geste que les enfants savent d'autant moins effectuer qu'ils n'ont plus de réelle formation à l'écriture.» Françoise Lagrange, du Bureau des écoles du ministère, commente : «Le concours a été motivé par le constat des difficultés observées au collège. Certains élèves peinent à prendre des notes et à rédiger. Ce qui les pénalise. La diffusion de ces polices sera assortie de directives qui ne constitueront pas une contrainte absolue. Le choix de l'une ou de l'autre sera laissé à l'enseignant mais une élève pouvant changer quatre fois de professeur avant l'entrée au collège, il a été souhaité que le passage de la pratique de l'une à l'autre soit facilité.» Les lauréates du concours ont donc été incitées à harmoniser quelque peu leurs polices.

De possibles prolongements

Il est aussi loisible de s'interroger sur le fait que privilégier l'enseignement de l'écriture scripte répondait aussi à des impératifs administratifs. Devoir remplir de nombreux formulaires exigeant d'écrire chaque lettre dans une case est devenu moins courant : la saisie en ligne de formulaires est devenue fréquente, la reconnaissance optique des caractères tracés à la main a fait de notables progrès. Évoquant de nouvelles surfaces, de nouveaux supports, Jean Hébrard¹, qui s'est aussi intéressé au livre numérique, ne songe certainement pas qu'aux «ardoises magiques» d'hier, mais bien aussi à celles d'aujourd'hui (tablettes graphiques, écrans permettant la saisie directe manuscrite). Ces nouveaux supports devraient sans doute faire évoluer les polices et les dispositifs (les logiciels et applicatifs incluant des polices, tels Startwrite, déjà évoqué, ou MagicAbc, de la société Mediativ, cf. [23]).

On peut tout imaginer à propos de ces évolutions. Ainsi, il peut être pensé que les progrès de la reconnais-

sance de la parole rendront moins crucial l'intérêt porté à l'acquisition d'une écriture manuscrite plus fluide. Ou que, puisqu'il s'agit de favoriser la prise de notes sur de nouveaux supports, on en revienne à des procédés proches de l'écriture rapide, sinon de la sténographie. Ce qui supposerait l'adoption de nouveaux caractères, qui pourraient évoquer les ligatures et signes surcrits ou souscrits des abréviations des copistes du Moyen âge. S'il devient admis que la forme écrite couramment et la forme lue aisément puissent être dissociées, que l'acquisition de l'écriture ne doive plus nécessairement être calquée sur l'apprentissage de la reproduction des formes imprimées (donc, du dessin des glyphes les plus fréquemment lus), il est possible d'envisager que les futures polices d'apprentissage de l'écriture ne présentent plus de fortes similitudes avec celles des caractères de composition. L'exercice est vain : non seulement sommes nous conscients des déconvenues que l'avenir réserva aux futurologues, mais il est naïf de fonder un raisonnement sur la seule observation de l'évolution des techniques. Les progrès techniques n'expliquent pas plus à eux seuls l'histoire de la typographie qu'ils ne peuvent, isolément, rendre compte des fluctuations et variations des modes vestimentaires ou du goût gastronomique.

Art des scribes et des lettrés, l'écriture, en se démocratisant, est devenue, comme l'orthographe, pour les beaux esprits du XIX^e siècle en France, la «science des ânes». De même, la typographie, autrefois apanage de compagnons et de maîtres, est-elle pratiquée quotidiennement par le plus grand nombre dans les sociétés fortement industrialisées. De même qu'il serait illusoire de croire que maîtriser l'accordéon est beaucoup plus aisé que de savoir jouer du piano, penser que ces polices d'apprentissage, ces polices de cahier, soient des polices mineures, moins dignes d'attention que d'autres, est présomptueux. Souvent considérées marginales, négligées, voire ignorées, elles pourraient, tout autant et même plus que d'autres, gagner en notoriété. Il nous a semblé, ici, adéquat de le signaler.

Références

- [1] <http://my.execpc.com/~lindgren/>
- [2] George Bickham, *George Bickham's Penmanship made easy, or, The young clerk's assistant*, Mineola, NY : Dover Publications, 1997. [1733, Londres, Imprimé pour Richard Ware, sous le titre *The young clerk's assistant, or Penmanship made easy.*]
- [3] http://pragmatic.net/polices/ecrire/mod_exos.htm
- [4] <http://www.schoolfonts.com>
- [5] <http://www.kindergarten.com/fonts.html>
- [6] <http://drawwrite.com>

1. Sur l'évolution de l'enseignement de l'écriture, voir notamment [21] et [22].

- [7] <http://garagefonts.com>
- [8] <http://bfhhandwriting.com>
- [9] <http://eccentrifuge.com>
- [10] R. Echard et F. Auxemery, *Méthode moderne d'écriture, anglaise-script*, Magnard, 1959, Paris.
- [11] <http://www.clubtype.co.uk/sassmont.html>
- [12] <http://textmatters.com>
- [13] <http://www.kolumbus.fi/jltypes>
- [14] <http://www.ucm.es/info/cavp1/Materiales/caligrafia.pdf>
- [15] Y. Autret et O. Nineuil, *Aeiou, Revue de littérature pour la jeunesse*, Conseil régional de Champagne-Ardenne et Office régional culturel, n° 2, fév. 2003.
- [16] <http://www.type-o-tones.com>
- [17] <http://jeff.cs.mcgill.ca/~luc/kids.html>
- [18] <http://www.waldorfhomeschoolers.com/alphabet.htm>
- [19] <http://www.education.gouv.fr/botexte/bo990617/SCOE9900890C.htm>
- [20] <http://www.education.gouv.fr/presse/2002/ecriture/ecrituredp.htm#decouvrir>
- [21] A.-M. Chartier et J. Hébrard, «La préhistoire d'une discipline scolaire : l'écriture», *Décrire l'écriture*, sous la direction de Jacques Fijalkow, Toulouse, Presse de l'Université Toulouse-le-Mirail et CRDP, 1990.
- [22] A.-M. Chartier et J. Hébrard, «Pratiques d'écriture : un éclairage historique», *Écrire et faire écrire*, Actes de l'Université d'été, ENS Saint-Cloud, Octobre 1991, coordonnés par C. Barré de Miniac et D. Bourgain, 1995.
- [23] <http://mediatic.fr>
- [24] Tamara Plakins Thornton, *Handwriting in America : A Cultural History*, Yale University Press, New Haven, 1996.